

GARDE D'ENFANTS

Activer les ressources pour accéder à l'emploi, la formation, s'insérer

11 juin 2024



CARIFOREF
Pays de la Loire



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE



RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE



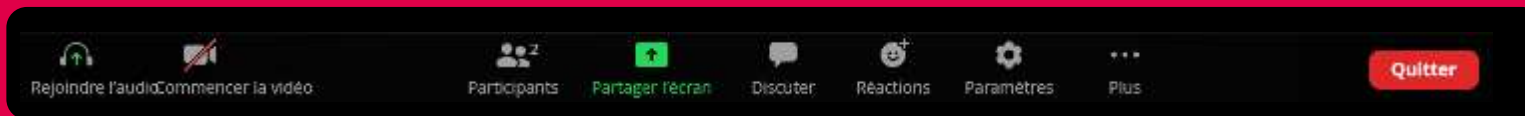
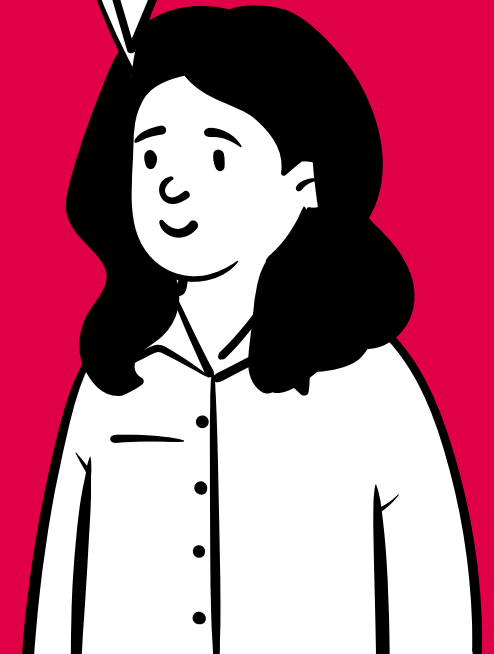
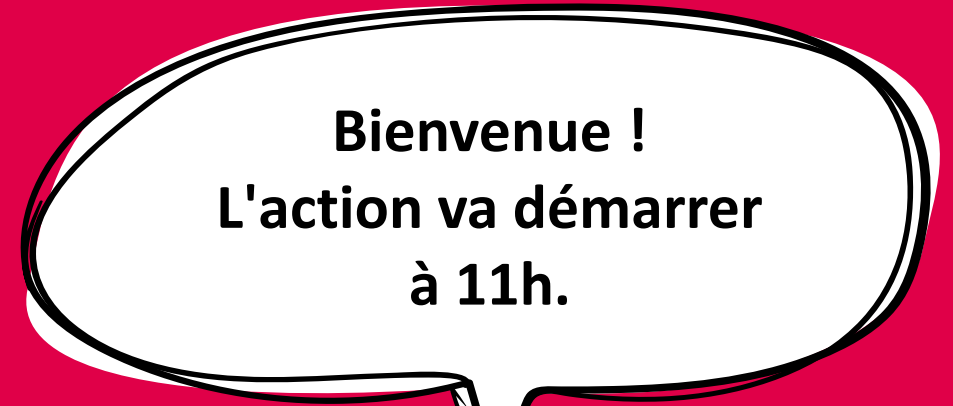
Merci de vous renommer
en cliquant sur
« Participants » puis sur
vous, **avec vos prénom,
nom et structure**



**Vous allez pouvoir poser
des questions**
en cliquant sur le
menu « Discuter ».



**Cette séquence est
enregistrée et sera
visible en replay**
sur le site
pro.choisimonmetier.



GARDE D'ENFANTS : ACTIVER LES RESSOURCES
11 JUN 2024



Action distancielle

Intervenants

Thierry DELEMOTTE

CAF de Loire-Atlantique

Emmanuelle MENARD-VIGNERON et Marina JOURDON

CIDFF de Maine-et-Loire

Sophie TILLON

France Travail Pays de la Loire

Animation : Marie-José Guillon - Cariforef des Pays de la Loire

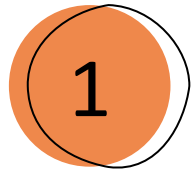


Objectifs

En 1 heure, faites le point sur les aides et dispositifs d'accompagnement à la garde d'enfants, découvrez un retour d'expérience d'accompagnement à la conciliation vie familiale vie professionnelle, découvrez des initiatives territoriales de réponse aux besoins de places d'accueil pour les jeunes enfants



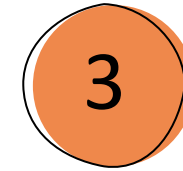
Programme



Trouver un mode d'accueil



Identifier les relais petite enfance, mobiliser les aides

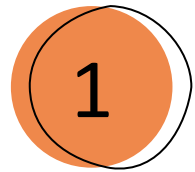


Accompagner des publics dans la recherche d'un mode d'accueil de l'enfant



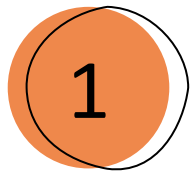
Se repérer dans les aides au développement de places de garde d'enfants pour les entreprises

Programme



Trouver un mode d'accueil

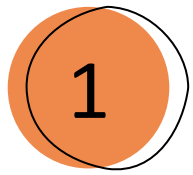
Thierry DELEMOTTE - Directeur adjoint en charge de l'action sociale
Caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique



Trouver un mode d'accueil

Différents modes d'accueil du jeune enfant :

- Les établissements d'accueil du jeune enfant : Multi-accueils, micro-crèches
- L'accueil par une assistante maternelle (Vigilance : contrat de travail, fiche de paie)
 - Accueil à son domicile
 - Accueil en maison d'assistants maternels (Mam)
 - Accueil en crèche familiale
- L'accueil au domicile des parents par une personne salariée
 - La garde simple
 - La garde partagée



Trouver un mode d'accueil

Quelques éléments de contexte :

Un taux de couverture élevé dans la région Pays de la Loire (77% vs 59% au national)

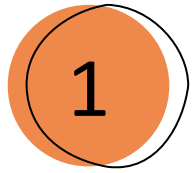
dû à une forte population d'assistante maternelle dans l'Ouest du pays

Mais une situation à nuancer :

=> fort vieillissement de la population des assistantes maternelles

=> pénurie de professionnel dans le secteur de l'accueil collectif

Déploiement du service public de la petite enfance en 2025, les collectivités deviennent les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant

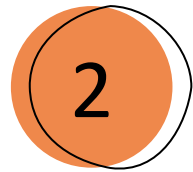


Trouver un mode d'accueil

Où chercher un mode d'accueil ?

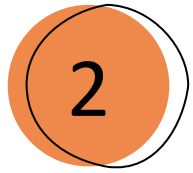
- Les relais petite enfance (RPE)
- Les sites internet :
 - Monenfant.fr (site officiel Caf)
 - Les sites des départements (ex : assmat.loire-atlantique.fr)
 - Google
- Les mairies

Programme



**Identifier les relais petite enfance,
mobiliser les aides**

Thierry DELEMOTTE - Directeur adjoint en charge de l'action sociale
Caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique



Identifier les relais petite enfance, mobiliser les aides

Où trouver les coordonnées et contacts des RPE ? => [sur monenfant.fr](https://www.monenfant.fr)

Le RPE devra être en mesure de vous préciser les accueils avec horaires atypiques ou celles ayant dispositif d'accompagnement des personnes en insertion.

Mobiliser les aides :

- Pour les structures conventionnées PSU, les aides Caf sont versées directement aux structures
- Les structures PAJE (grande majorité des microcrèches) et les modes d'accueils individuels, les aides Caf sont versées aux familles

2

Identifier les relais petite enfance, mobiliser les aides

La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) est versée aux parents jusqu'aux trois ans de l'enfant (six ans pour le complément de libre choix du mode de garde - CMG), sauf en cas d'adoption. Elle comprend :

PAJE

Conseil :
N'hésitez pas à
aller sur le site
Caf.fr pour
trouver
davantage
d'informations

la prime à la naissance



l'allocation de base



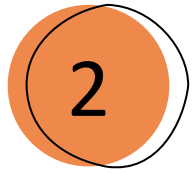
la prestation partagée
d'éducation de l'enfant
(PreParE)



le complément de libre
choix du mode de garde
(CMG)



Ces prestations sont soumises à certaines conditions.

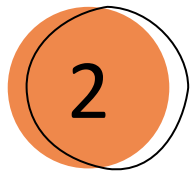


Identifier les relais petite enfance, mobiliser les aides

Mode de garde (CMG) - Conditions d'attribution :

Avoir recours pour la garde d'un ou plusieurs enfant(s) de moins de 6 ans à :

- L'emploi d'une assistante maternelle agréée
- D'une garde à domicile
- Une structure collective habilitée (entreprise ou association) qui emploie des assistantes maternelles agréées ou des gardes d'enfant à domicile (minimum 16h/mois)
- Une micro-crèche Paje



Identifier les relais petite enfance, mobiliser les aides

Mode de garde (CMG) - Montant

Le montant varie selon les ressources du foyer. (simulation possible sur le Caf.fr)

A noter :

- Quel que soit le mode d'accueil choisi, sous certaines conditions, les montants de prises en charge peuvent être majorés de 10 % si l'enfant est gardé la nuit (22h à 6h), le dimanche ou les jours fériés
- Les plafonds et les droits versés sont majorés de 30 % pour les familles monoparentales.
- Les frais engagés pour la garde d'enfant, déduction faite du Cmg, peuvent donner droit à un crédit d'impôt.

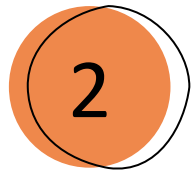
Questions



GARDE D'ENFANTS : ACTIVER LES RESSOURCES

11 JUIN 2024

Programme



Mobiliser les aides

Sophie TILLON - Service Partenariats Opérationnels France Travail -
Direction régionale Pays-de-la-Loire

Les contraintes familiales dont la garde d'enfants est le 5° frein à la reprise d'emploi.

Depuis le 2 mai 2024, l'Aide à la Garde d'Enfants Parents Isolés (AGEPI) se transforme en Aide à la Garde d'Enfants (AGE).



Les critères de l'AGEPI sont désormais élargis et l'Aide à la Garde d'Enfant (AGE) est son nouveau nom

Les nouveaux critères d'aide pour les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail sont:

- La **suppression de la condition de parents isolés**
- La réduction de la durée de reprise d'emploi en CDI, CDD ou CTT à au moins **28 jours calendaires** (3 mois auparavant)
- La revalorisation des conditions de ressources : non indemnisé ou avec **une indemnisation au maximum de 1,3 ARE mini** (pour une ARE mini auparavant): $1,3 \times 31,59 = 41,07$
- L'allongement de l'âge de l'enfant : enfant(s) de **moins de 12 ans** (10 ans auparavant)
- L'allongement du délai de dépôt de l'aide : **jusqu'à 3 mois** après le fait générateur (au lieu d'un mois auparavant)

NOUVELLE AIDE AGE

Objectifs	Public	Conditions d'attribution	Nature de l'aide	Démarches
<p>Participation aux frais de garde d'enfant(s) de moins de 12 ans</p>	<p>➤ Être inscrit comme demandeur d'emploi au jour de la reprise d'emploi ou d'entrée en formation</p> <p>*Et pour l'année 2024, et uniquement pour une entrée en formation : les jeunes non-inscrits à FT jusqu'à un niveau bac +2 non obtenu (PIC), qui sont accompagnés par les opérateurs nationaux habilités à délivrer le CEP</p> <p>et</p> <p>➤ Non indemnisé au titre de l'ARE, Indemnisé dont le montant net est $\leq 1,3$ fois ARE mini</p> <p>et</p> <p>➤ Assurant la charge d'1 ou de plusieurs enfant(s) de moins de 12 ans</p>	<p>➤ Reprise d'emploi en CDI, CDD ou en CTT de 28 jours minimum consécutifs</p> <p>Ou</p> <p>➤ Entée en formation > 40 heures</p>	<p>➤ Reprise d'emploi ou de formation:</p> <p><u>De 15 à 35h par semaine:</u> montant forfaitaire de 416 € pour 1 enfant et 62,40 € par enfant supplémentaire dans la limite de 540,80 € par bénéficiaire</p> <p><u>Inférieure à 15h par semaine ou 64h par mois:</u> montant forfaitaire de 176,80 € pour 1 enfant et 26 € par enfant supplémentaire dans la limite de 228,80 € par bénéficiaire</p> <p>*Autres montants applicables à Mayotte</p>	<p>➤ Formulaire de demande dans l'espace personnel du demandeur d'emploi (ou dans son agence France Travail) avec les justificatifs</p> <p>Délai: dès connaissance et au plus tard 3 mois après l'évènement</p> <p>➤ Justificatifs des frais de garde à adresser au plus tard 3 mois après l'évènement de date à date</p>

Aide à la décision

Formation

Accompagnement des territoires

| recherche standard | recherche avancée | les dispositifs et aides financières | les catalogues de formation | Sofi, organismes de formation | dans les autres régions |

Vous êtes ici : [Accueil](#) > Formation > les dispositifs et aides financières

RECHERCHER UN DISPOSITIF - UNE AIDE FINANCIÈRE

Nom ou sigle du dispositif

Garde d'enfants

Je suis ?

Liste des publics

Je souhaite ?

Liste des parcours

VALIDER

495
résultats

Cliquer pour afficher

Nouvelle
recherche

RECHERCHER UN DISPOSITIF - UNE AIDE FINANCIÈRE

 Nouvelle recherche

 Modifier recherche

Résultats

5

Affiner la recherche

Publics

- Agent de la fonction publique (1)
- Apprenti (1)
- Artisan (1)
- Commerçant (1)
- Demandeur d'emploi (2)
- Exploitant agricole, salarié agricole (1)
- Licencié pour motif économique (1)
- Particulier, individuel (2)
- Profession libérale (1)
- Salarié (3)

Parcours

- Accéder à une formation (1)
- Bénéficiaire d'aides (mobilité, hébergement, rémunération...)

LISTE DES RÉSULTATS



Résultats affichés par page : 10 20 50

1				
N°	+	Libellé	^	
1	+	Aide à la garde d'enfants (AGE)		<input type="checkbox"/>
2	+	Aide à la garde de jeunes enfants pour les artistes et les techniciens intermittents du spectacle (AGEDATI)		<input type="checkbox"/>
3	+	Mon enfant.fr - garde d'enfants		<input type="checkbox"/>
4	+	Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE)		<input type="checkbox"/>
5	+	SOS garde d'enfants pour les intérimaires		<input type="checkbox"/>
1				

AIDE À LA GARDE DE JEUNES ENFANTS POUR LES ARTISTES ET LES TECHNICIENS INTERMITTENTS DU SPECTACLE (AGEDATI)



Descriptif

L'objectif de ce dispositif, proposé par Audiens, est d'accompagner le retour vers l'emploi des artistes et techniciens jeunes parents, en les aidant à financer la garde de leur enfant.

Une aide financière est versée jusqu'aux 4 ans de l'enfant, sous la forme d'un remboursement des frais de garde, sur présentation de justificatifs. Elle est établie en fonction du nombre d'heures éligibles variant en fonction du nombre d'heures de garde nécessaires pour la réalisation des contrats de travail de l'artiste ou du technicien(ne).

L'aide financière permet la prise en charge jusqu'à 50 % des frais de garde (à domicile, en crèche, chez une assistante maternelle...).

L'aide est exclusive et est non cumulable avec d'autres aides à la garde d'enfants pour la même prestation, à l'exception du complément de libre choix du mode de garde de la Caisse d'allocations familiales

Bénéficiaires :

Artistes et techniciens du spectacle :

- répondant à des conditions de ressources : moins de 60 000 € avec une majoration de 3 000 € par enfant à charge,
- ayant bénéficié d'au moins une indemnisation France travail au titre des annexes 8 et 10 au cours des 24 mois précédant l'année de la demande d'aide,
- bénéficiant d'un contrat de travail en CDD ou CDDU (Contrat à durée déterminée d'usage), au sein d'une entreprise de spectacle.
- Consultez la fiche complète sur le site : [Audiens](#)



FICHE DISPOSITIF

Fiche dispositif

Ressources

← Fiche précédente

☰ Retour liste

SOS GARDE D'ENFANTS POUR LES INTÉRIMAIRES



Descriptif

Le Fonds d'action sociale du travail temporaire (FASTT) propose aux parents en mission d'intérim ou sur le point de l'être une solution de garde d'enfants.

Les solutions d'urgence proposées sont :

- une garde à domicile partout en France,
- une garde en crèche pour les enfants de moins de 4 ans dans l'un des réseaux partenaires.

Le service FASTT SOS garde d'enfants est mobilisable même en dernière minute jusqu'à 80 heures par an. Les solutions de garde (à domicile ou en crèche) sont complémentaires entre elles.

Dans ce cadre, le coût de la garde est fortement réduit grâce à une participation financière du FASTT.

Bénéficiaires :

Parents en mission d'intérim ou sur le point de l'être et recherchant une solution de garde pour leurs enfants.

Aucune condition d'ancienneté n'est requise.

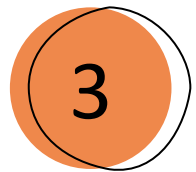
- Consultez la fiche complète sur le site : [Fonds d'action sociale du travail temporaire \(FASTT\)](#)

Vous êtes Salarié - Demandeur d'emploi

CH **ISIR MON MÉTIER** à votre écoute !
EN PAYS DE LA LOIRE

▶ N° Vert 0 800 200 303 ou NOUS VOUS RAPPELONS au moment qui vous arrange
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Programme



Accompagner des publics dans la recherche d'un mode d'accueil de l'enfant

Emmanuelle MENARD-VIGNERON, Chargée de projet emploi égalité insertion

Marina JOURDON - Chargée d'accompagnement des demandeurs d'emploi à la recherche d'un mode d'accueil de l'enfant

Centre d'information du droit des femmes et des familles de Maine-et-Loire

LE RESEAU DES CIDFF



Une fédération

**98 CiDFF en France
coordonnés par une
Fédération Nationale :
FNCIDFF**

CiDFF
Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles
Loire-Atlantique

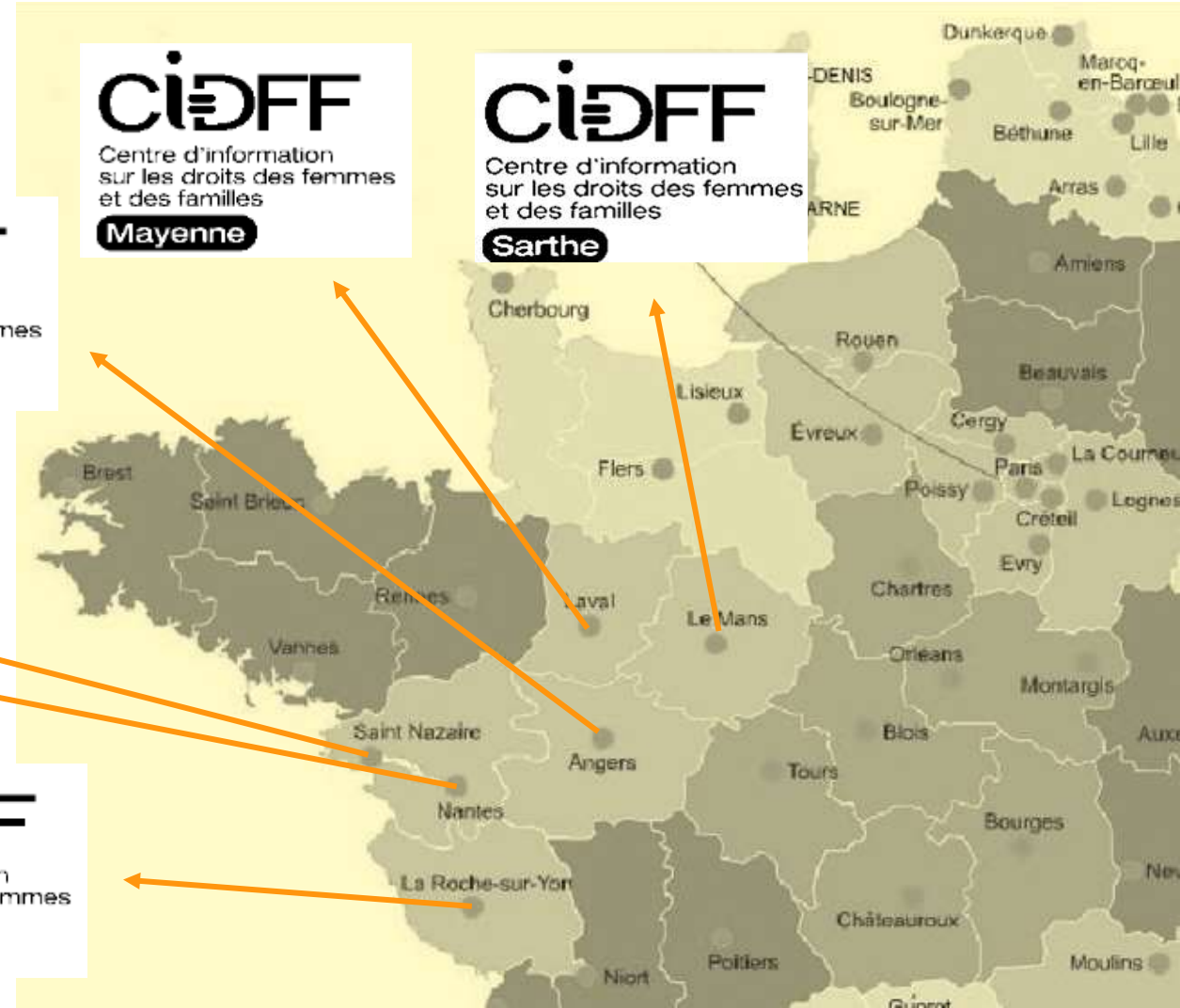
CiDFF
Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles
Maine-et-Loire

CiDFF
Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles
Vendée

CiDFF
Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles
Mayenne

CiDFF
Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles
Sarthe

**La FRCIDFF
Pays de la Loire**
*Coordination et animation
des **5 CiDFF**
des Pays de la Loire*



Les missions

- ⇒ Promouvoir l'**Égalité entre les Femmes et les Hommes**
- ⇒ Favoriser l'**Autonomie des femmes** dans les domaines juridique, professionnel, économique, social et familial
- ⇒ Lutter contre les **discriminations** et les **violences sexistes et sexuelles**



L'action des CIDFF

Une Information confidentielle, gratuite et globale délivrée
par une équipe de professionnel·le·s formé·e·s à l'écoute

- ⇒ Accès au Droit
- ⇒ Lutte contre les violences sexistes
- ⇒ Education et citoyenneté
- ⇒ Vie familiale et soutien à la parentalité
- ⇒ Santé, Dialogue & Solidarité
- ⇒ Emploi, formation et création d'activité

Le dispositif « une solution par'emploi »



Un projet expérimental

De septembre 2023 à aout 2024

80 familles accompagnées dans leurs recherches

Sur le territoire d'Angers Loire Métropole et de Loire Layon Aubance

Mise en œuvre opérationnelle des places AVIP sur ALM

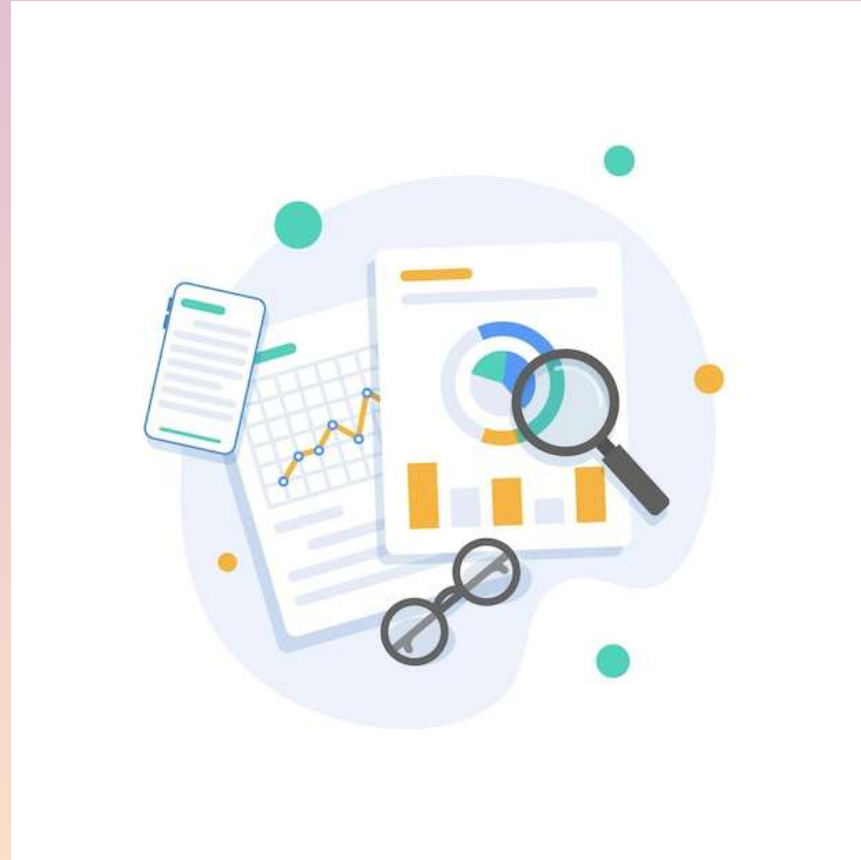
Le financement



Cofinancé par
l'Union
européenne



Les modalités d'accompagnement



Orientation sur prescriptions :

- des travailleurs sociaux**
- Des chargés d'insertion professionnelle**

Vivre sur le territoire d'Angers Loire Métropole ou de la communauté de communes Loire Layon Aubance

En démarche d'insertion professionnelle

être parent d'un enfant de moins de 3 ans

**Le bénéficiaire doit
répondre à 1 critère
minimum**

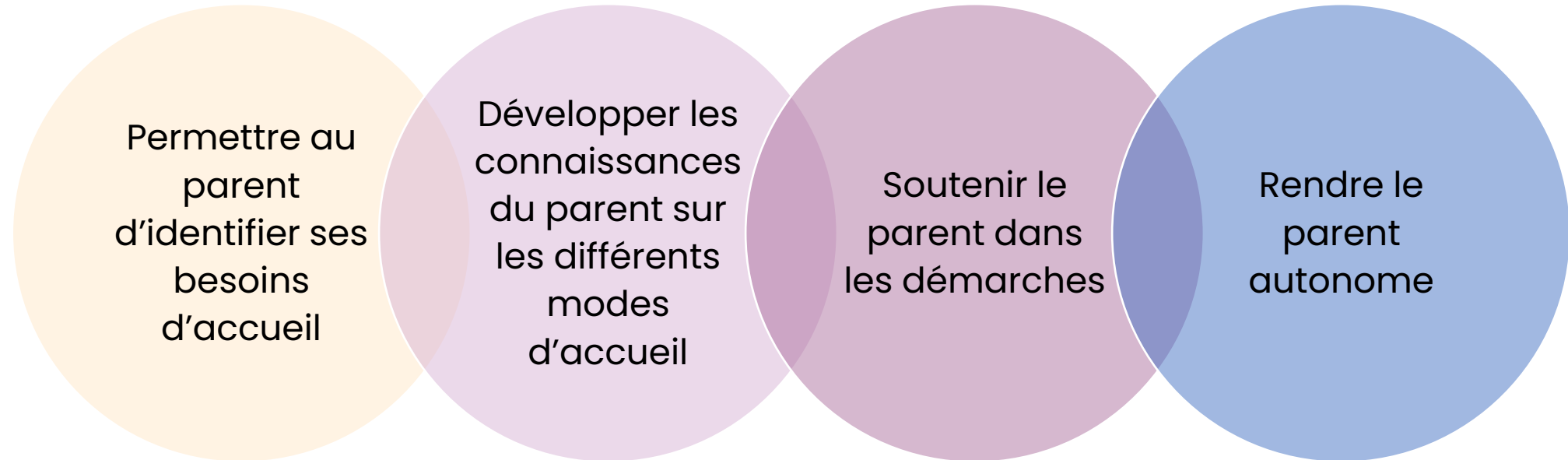
Vivre en QPV

Être âgé de 26 ans ou moins

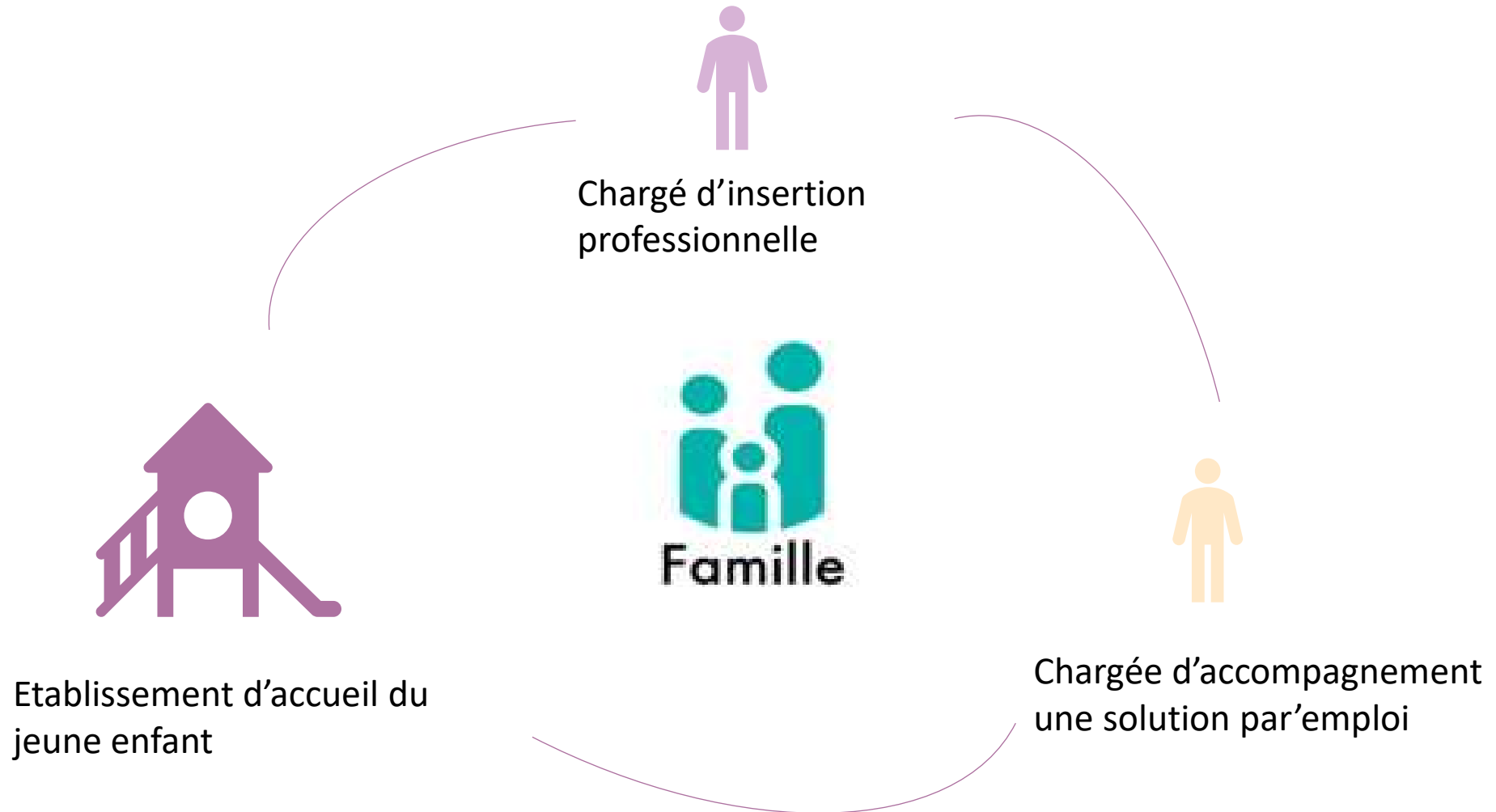
vivre en situation de monoparentalité

Être bénéficiaire des minimas sociaux

L'accompagnement des bénéficiaires



La coordination dans le dispositif « une solution par'emploi »



**L'inscription dans
un réseau
partenarial**

rencontres de professionnels de l'insertion et de la petite
enfance

participation aux groupes de travail du territoire

réunions du comité de suivi AVIP

L'essaimage départemental

Septembre 2023

Expérimentation ALM et LLA



Septembre 2024

Essaimage sur les autres territoires
du département

Questions



GARDE D'ENFANTS : ACTIVER LES RESSOURCES

11 JUIN 2024

Programme



Se repérer dans les aides au développement de places de garde d'enfants pour les entreprises

Thierry DELEMOTTE - Directeur adjoint en charge de l'action sociale
Caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique

4

Se repérer dans les aides au développement de places de garde d'enfants pour les entreprises

Les entreprises peuvent bénéficier d'**aides CAF à l'investissement et au fonctionnement** si elles répondent aux critères de la PSU (notamment mise en place d'un barème prix réglementaire en fonction des ressources du foyer).

Montant aide investissements : 8 000 à 22 500 € par place

Montant aide fonctionnement PSU : 66% du prix de revient (avec plafonds) moins la participation financière des familles

Crédit impôt famille : 50% des dépenses pour la création et le fonctionnement d'établissements pour accueillir des enfants de moins de 6 ans (crèche, halte garderie). Limite 500 000€ par an.

Vigilance : Au-delà de l'aspect financier, la création d'une crèche pour l'entreprise est une charge lourde (Normes sanitaire et de sécurité, recrutement et gestion de personnel spécifique,...)

4

Se repérer dans les aides au développement de places de garde d'enfants pour les entreprises

Un autre dispositif existe : La réservation de places (prix d'une place : entre 11K€ et 14K€



Pour les employeurs privés – 2 avantages cumulables

Le Crédit Impôt Famille (CIF)

Les dépenses pour accueillir en crèche les enfants des salariés, permettent de bénéficier d'un crédit d'impôt :

- Calcul : **50%** des dépenses engagées
- Plafond: **500.000 € /an**

La déduction fiscale

- La place en crèche est considérée comme une charge d'exploitation déductible du résultat fiscal (à hauteur du taux d'imposition).
- L'entreprise peut bénéficier d'un abattement fiscal allant jusqu'à **25%** de la somme totale avancée.

Questions



GARDE D'ENFANTS : ACTIVER LES RESSOURCES

11 JUIN 2024

Remerciements

Retrouvez le replay et les ressources de ce webinar sur notre site :

<https://pro.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr>

Nos partenaires

